

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021 AU FOYER COMMUNAL

Selon les recommandations de la Préfecture de Loir-et-Cher,

Il est précisé pour cette convocation que selon l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 autorise les sorties pendant le couvre-feu pour les personnes répondant à une convocation administrative.

Les élus peuvent donc se déplacer aux réunions des organes délibérants, et doivent se munir, de l'attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires du couvre-feu et cocher la case n°6.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Madame le Maire informe que les modalités suivantes seront mises en place :

- *quorum fixé à un tiers des membres en exercice présents et ou connectés à distance ;*
- *chaque élu peut être porteur de 2 pouvoirs ;*
- *vote à scrutin public par appel nominatif ;*
- *port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de paroles ;*
- *lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydro alcoolique ;*
- *utilisation d'un stylo personnel par chaque élu ;*
- *absence de mise à disposition de bouteilles d'eau par la collectivité : pensez à vous munir de votre propre bouteille.*

Par suite d'une convocation en date du 19 janvier 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Selommès se sont réunis au foyer communal le vingt cinq janvier deux mil vingt et un à vingt heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Madame Aurore Collonnier, Messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau, Cyril Gomas et Mickaël Saillard ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait absent excusé : Monsieur Claude HUSSON

Ordre du jour :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020

3° Revitalisation du centre bourg : choix des entreprises et précision du montant HT des travaux pour la demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

4° Subvention 1000 chantiers pour nos artisans locaux : aide financière de 5000 € HT maximum

5° Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

6° Assainissement non collectif : rapport annuel d'activité pour l'année 2019 de la CATV

7° Tarif de location du foyer communal pour 2021

8° Compte-rendu de la commission vie scolaire et autres commissions

9° Autres informations : procédure avec l'avocat, fouilles archéologiques, passerelle de Cornevache, plan des chemins pour l'association foncière et pour les chemins communaux, achat des tables et chaises, travaux foyer communal et fermeture de la poste suite aux mesures gouvernementales du couvre feu

10° Questions diverses : Entretien des routes communales

1° Désignation du secrétaire de séance

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le conseil municipal. Mme Isabelle Brillard est désignée pour remplir cette fonction à l'**unanimité** des membres présents (13 voix).

2° Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020

Non voté car suite à l'absence de secrétaire général, il n'est pas diffusé à ce jour.

3° Revitalisation du centre bourg : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle que les travaux destinés à revitaliser le centre bourg ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence. L'annonce a été publiée le 4 novembre 2020. La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 30 novembre 2020 pour l'ouverture des plis. La commission a validé la réponse à appels d'offres lors de sa deuxième réunion le 16 décembre 2020.

Après étude par le cabinet VIATEC, la commission a analysé les offres, d'après les critères établis (prix des prestations (40 points) et mémoire justificatif (60 points)). Les entreprises retenues sont :

- Lot n° 1 : voirie et réseaux divers : EUROVIA : 672 409,00 € HT ;
- Lot n°2 : Plantations – espaces verts : TRM ESPACES VERTS : 36 535,87 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'**unanimité (13 voix)**, retient les entreprises choisies par la commission d'appel d'offre et autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces nécessaires au bon déroulé du chantier.

Informations complémentaires sur ce projet :

- L'arrêté de la DETR est du 2 mai 2019. Il faut demander par écrit une dérogation afin de la prolonger d'1 an. Ce courrier sera justifié par le fait :
 - des fouilles archéologiques qui ont commencé seulement par les services de la DRAC puis l'INRAP le lundi 18 janvier 2021. Ces fouilles durent 2 semaines et un rapport scientifique va être validé dans 3 mois par la SRA.
 - la crise sanitaire ayant retardé les chantiers,
 - par la demande de la DSIL qui sera effectuée en avril 2021, la plateforme n'est pas ouverte à ce jour.

4° Subvention « 1000 chantiers pour nos artisans locaux » : aide financière de 5000 € HT maximum du conseil Départemental de Loir et Cher

Dans le cadre du plan de relance, le conseil départemental de Loir & Cher met en place une opération appelée « 1000 chantiers pour nos artisans » visant à soutenir et relancer l'économie locale.

Il propose aux communes et collectivités territoriales, une aide dans le cadre de leurs travaux d'investissement, afin qu'elles puissent les engager rapidement en les confiant à des artisans locaux.

Toutes les communes (y compris communes déléguées en cas de commune nouvelle) et toutes les communautés de communes et d'agglomération pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 50% du montant de leurs commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/01/2021, dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité.

La subvention sera allouée en février prochain, après réception de l'ensemble des devis d'entreprises. Le cumul de plusieurs devis est possible, y compris pour des chantiers différents. Seules les dépenses en régie ne sont pas éligibles. Les travaux pourront être réalisés plus tard.

Mme le Maire rappelle les tarifs appliqués pour la location du foyer communal :

Tarifs de location du foyer communal		Habitants de la commune		Sociétés communales		Habitants hors commune		Sociétés hors commune	
		Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Grande salle ou tout le foyer	Soirées privées, noces, pour une journée	130 €	194 €			328 €	390 €	(*) 200 €	(*) 275 €
	Noces (+1j)	65 €	97 €			140 €	194 €		
	Bals			140 €	204 €			540 €	653 €
	Théâtre, concours de belote, lotos,			Gratuit	72 €	140 €	204 €	(*) 140 €	(*) 204 €
	Apéritifs, vins d'honneur	Gratuit	87 €			140 €	204 €		
Petite salle du bas		65 €	92 €	Gratuit	Gratuit	90 €	112 €		
Tout le bas		100 €	138 €			135 €	179 €		
Montant de la caution : 200 € (*) : limité à une location par an									

- Durant la période du 15 octobre au 14 avril, le tarif « avec chauffage » sera obligatoirement appliqué.

Il est proposé de valider les tarifs sans augmentation pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité (13 voix)**, le conseil municipal approuve les tarifs listés ci-dessus pour l'année 2021.

Il est proposé de demander cette subvention sur les devis signés suivants :

- Signalétique vendômoise de Naveil pour l'achat de panneaux de signalisation d'un montant de 6 930,25 € HT (signé le 11 janvier 2021),
- AEB La Bouchardière à Naveil pour l'achat de 30 barrières galvanisées d'un montant de 1 380,00 € HT (signé le 30 novembre 2021).

Soit un total de 8 310,25 € HT. On rajoute les résines.

Etude d'un autre devis en cours à voir dans les investissements pour atteindre les 10 000,00 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable à **l'unanimité (13 voix)** pour demander cette aide dans le cadre de l'opération appelée « 1000 chantiers pour nos artisans ».

5° Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 9 décembre 2020 portant modifications de ses statuts,

Vu les nouveaux statuts proposés par le Syndicat mixte du Pays Vendômois et notamment son annexe 1,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modifications des statuts du Syndicats Mixte du Pays Vendômois.

Le Conseil municipal, après délibération, à **l'unanimité (13 voix)**, valide la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

6° Assainissement non collectif : rapport annuel d'activité pour l'année 2019 de la CATV

En date du 6 janvier 2021, la CATV nous a transmis la délibération n° TVD20201207-16 relative au rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif pour l'année 2019.

Considérant que la compétence étant désormais à la CATV, il n'est pas nécessaire de délibérer. Pour information, les diagnostics sont payants.

7° Tarif de location du foyer communal pour l'année 2021

Il est proposé de valider les tarifs sans augmentation pour l'année 2021. Suite à la situation sanitaire actuelle, le foyer communal a très peu été utilisé ; les ERP étant fermés depuis Mars 2020. Durant la période du 15 octobre au 14 avril, le tarif « avec chauffage » sera obligatoirement appliqué.

8° Compte-rendu de la commission vie scolaire et autres commissions

Commission vie scolaire :

La parole est laissée à Monsieur Claude Husson.

La commission s'est réunie le jeudi 21 janvier 2021. Une nouvelle réunion de la commission en présence des enseignants est prévue le vendredi 29 janvier.

La commission propose, après comparaison de nombreux devis, une structure pour la cour de la maternelle :

- de l'entreprise Proludic de Vouvray (37) pour la tranche d'âge de 2 – 8 ans avec la pose.
- Estimé à environ 16 000,00 € HT (à valider à la réunion de budget prévue en mars 2021)
- en aluminium.
- hauteur de chute au toboggan au maximum de 1,10 m.

Deux dessins en résine pour l'école élémentaire avec un dessin de marelle n°5 et le n°30 des devis pour un coût de 1 500,00 €.

Les devis sont en cours de négociation

Commission voirie :

La parole est laissée à Joseph Limouzin.

Il est demandé de rénover la route allant du Chatelet au Bouchet. Le devis est estimé à hauteur de 8 000,00 € y compris la « queue d'hirondelle » des Effets.

Il faut voir également avec la commission :

- la route du Château à prévoir après travaux Enedis,
- l'impasse du Coteau
- les tampons d'assainissement Rue de bel air
- Samedi prochain à 10 h, réunion de la commission de voirie (miroir, panneau « arrêt de bus », route du Boucher...
- ...

Monsieur Cyril Gomas informe que l'abribus de Villarceau n'est pas efficace : l'eau pénètre dedans. A solutionner.

Commission marché de Selommes :

La parole est laissée à Maurice Bodin.

Dimanche 24 janvier 2021, il y a eu 16 exposants. Nouveauté : il y a maintenant des fromages de chèvres à acheter.

Logements communaux et autres :

La parole est laissée à Joseph Limouzin.

Le logement n°6 Résidence de la vallée est loué

Reste à louer le logement n°2

Le foyer communal : les travaux en régie sont en cours. La pose de la toile de verre aux murs va débuter sous peu. Les ERP sont fermés durant la période actuelle de couvre-feu.

Jean-Paul Touzeau a offert un arbre (érable du Canada) pour le plan d'eau, il va être planté dans la pointe de l'étang.

Achat de tables et chaises : en cours

Passerelle à Cornevache : en cours

9° Autres informations :

Procédure avec avocat : Villarceau

L'enquête publique pour l'élaboration du plan d'alignement a débuté en mairie le lundi 18 janvier 2021 pour se terminer le lundi 1^{er} février 2021.

Information sur la réalisation d'un plan pour les chemins communaux et les chemins de l'association foncière.

10° Questions diverses :

- **Campagne de vaccinations** : si des personnes souhaitent se faire vacciner, la mairie peut proposer le recensement et l'organisation des vaccinations.
La 1^{ère} injection s'est déroulée mercredi dernier à l'EHPAD.
- **Modification des heures d'ouverture de la mairie** : fermeture de la mairie le vendredi de 16 à 18h. Le public sera reçu uniquement sur rendez-vous.
- **Les AFN** ont fait un don de 500,00 € pour la restauration du Monument aux Morts.
- **Pyro Concept** : pas de formation actuellement.

La séance est levée à 23 h 00